



Ma voisine m'accuse de propos que je n'ai jamais tenu

Par **nanay**, le **13/03/2017** à **16:34**

Bonjour,

ma voisine m'accuse de propos que je n'ai jamais tenu à son encontre plus précisément de lui avoir dit que son fils faisait des attouchements à sa fille et veux porter plainte contre diffamation que faire.

Merci d'avance

Par **jos38**, le **13/03/2017** à **16:44**

bonjour. rien. il faut qu'elle prouve les propos que vous auriez tenus : quand, où, devant des témoins? ce sera votre parole contre la sienne

Par **SJ4**, le **13/03/2017** à **16:47**

bonjour,

il n'y a rien à faire à ce stade.

s'il se passe vraiment quelque chose plus tard, il sera toujours temps de dire que vous n'avez pas dit cela, et de dire qu'une conversation privée n'a pas perdu son caractère confidentiel, donc qu'il n'y a pas diffamation, même non publique, voir <http://www.loi1881.fr/conversation->

privee-evoque-tiers

Par **nanay**, le **13/03/2017** à **20:53**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses. Dois je peut être par anticipation faire une main courante dans ce sens ou juste attendre la tournure que va prendre cette affaire.

Cordialement

Par **jos38**, le **13/03/2017** à **22:56**

bonsoir. ne faites rien, attendez, ça devrait se calmer

Par **nanay**, le **13/03/2017** à **23:04**

merci jos38

Par **nanay**, le **23/03/2017** à **18:59**

ma voisine qui m accusait d avoir dit que son fils faisait des attouchements sur sa soeur. Vous m aviez conseillez de laisser courir ce que j ai fait. Résultat de son acharnement les services sociaux m ont convoqué madame a écrit un courrier ou elle indique que je maltraite mes enfants et que mon fils de 2 ans 1/2 a été vu pres de l ascenseur faire subir des attouchements à sa soeur de 1 ans 1/2 qui n existe pas puisqu'il a un frère quand j ai demande a l assistant social de me confirmer ses dires tant j étais choquée il m a dit oui c est cela je lui est alors explique que la version était erronée puisqu'elle m accusait 15 jours auparavant d un autre scénario. J'ai donc été porter plainte pour propos diffamatoires.

cordialement
répondre ...

Par **SJ4**, le **23/03/2017** à **21:29**

bonjour,

si vous voulez vraiment une sanction, il faut retourner porter plainte, mais cette fois pour un motif qui a une chance d'aboutir : la dénonciation calomnieuse car il n'y a pas diffamation dans ce que vous dites, voir <http://www.loi1881.fr/denonciation-calomnieuse-diffamation-non->

publique

Par nanay, le **23/03/2017 à 22:10**

Bonsoir,

Merci de votre réponse. Le problème c'est que le harcèlement c'est que pour le travail me dit la police après je ne vois le motif à part si elle vient a me menacer mais je doute qu'elle le fasse. Ce qui blesse le plus dans cette histoire c'est quand vous avez une personne devant vous représentant les autorités qui vous sort des absurdités de ce genre et qui les prennent pour vrais que vous vous tenter de vous expliquer et que dans le regard de l autre vous êtes déjà condamner.

Bonne soirée.